



BONNE ANNÉE #EPS2024



Stage péda Egalité - décembre 2023



**CHOC DES SAVOIRS,
VRAIMENT ?**

UNSS : Des éléments budgétaires toujours plus inquiétants !

Les chiffres présentés lors du CA UNSS du 15 décembre ont été d'un déficit record de plus de 12 millions d'euros ! Certes, l'exercice a été calculé sur 20 mois (janvier 2022-août 2023) mais tout de même ! Les choix politiques et budgétaires opérés par la direction nationale de l'UNSS apparaissent toujours plus opaques et leurs préoccupations sont bien loin de l'article 1er des statuts : « L'UNSS a pour objet d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'éducation physique et sportive et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui ont adhéré aux associations sportives des établissements du second degré ».

Les crédits d'animation versés au services UNSS ont diminué d'environ 30%. Les frais liés aux transports ont augmenté de 40% ! L'inflation et le prix de l'énergie sont certes des facteurs aggravants mais c'est bien l'accord transport négocié par la DN UNSS en janvier 2022 qui a fait empirer les choses.

Au niveau national, de multiples compétitions sont déjà supprimées sans justifications acceptables. Aujourd'hui, ce sont les compétitions de ski, quelles seront les prochaines APSA touchées ?

A Versailles, pour la 1^{ère} fois cette année, nos élèves licencié·es paient l'addition avec l'annulation du raid des lycéen·es en octobre et certainement moins de rencontres et compétitions de districts compte tenu de la baisse des crédits d'animation en direction des districts pour rembourser les bus. C'est bien grâce au soutien des collectivités départementales que l'UNSS peut continuer à fonctionner dans notre académie mais cela pour combien de temps ? Le désengagement de la Région Ile de France (-80% en 5 ans) est un vrai scandale à quelques mois des JOP 2024 !

Elections UNSS

Les listes « Le sport scolaire, un droit pour toutes et tous » soutenues par le SNEP-FSU ont été élues dans les 4 départements de l'académie. Le taux de participation est encore décevant selon nous (environ 20% pour Versailles) mais la complexité du processus électoral n'a pas aidé. Merci à tous ceux et toutes celles qui ont organisé le vote et fait voter dans leur AS ! **Voici vos nouveaux et nouvelles élu·es des AS pour les 4 prochaines années.**

DEP	NOMS	ETABLISSEMENT	VILLE
78	Mélanie PELTIER	Clg La Mare aux Saules	COIGNIERES
	Vincent BENOUAICH	Clg Le village	TRAPPES
	Izabel EBLING	Clg A. Dumas	MAUREPAS
	Nils CHEVE	LP L. Weiss	CONFLANS ST HONORINE
	Sandrine EVEN	Clg C. De Vivonne	RAMBOUILLET
	Cyril LAURENT	Lycée Alain	LE VESINET
91	Eric OLIVERO	Lycée JB. Corot	SAVIGNY SUR ORGES
	Magali PEYRAT	LPO R. Doisneau	CORBEIL ESSONNE
	Sébastien BODIN	Clg Parc Villeroy	MENNECY
	Amandine BRIN-BACHELIER	Clg J. Lurçat	RIS ORANGIS
	Claude DESCHAMPS	Clg J. Moulin	VERRIERES LE BUISSON
	Célia COLAVIN	ZR Essonne EST	-
92	Audrey TABARNEL	Clg Bergson	GARCHES
	Karen MONNIER	Clg Lakanal	SCEAUX
	Ulric DUVAL	Clg G. Moquet	GENNEVILLIERS
	Sylvain CANITROT	Clg L. Blériot	LEVALLOIS PERRET
	Audran LEJEUNE	Lycée J. Jaurès	CHATENAY MALABRY
	Maëlys GERMAINE	EREA Toulouse Lautrec	VAUCRESSON
95	Lucile CRES	Clg Saint Exupéry	VILLIERS LE BEL
	Basile LAUMAILLE	ZR Val d'Oise OUEST	-
	Mathieu QUERE	Clg Voltaire	SARCELLES
	Sylvain QUIRION	Clg F. Truffaut	GONESSE
	Lucas DESISSAIRE	Clg Bel Air	FRANCONVILLE
	Eve LAURENT	Clg Bel Air	FRANCONVILLE

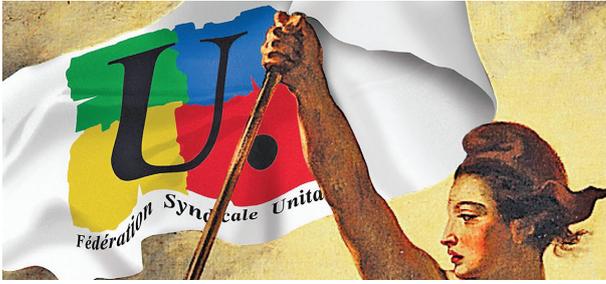
LP en danger !

La réforme de la voie professionnelle proposée par le gouvernement montre un projet d'Ecole aux antipodes de ce que porte le SNEP et la FSU. A notre logique d'émancipation par les savoirs et la culture s'oppose la logique gouvernementale qui veut instrumentaliser les formations aux bassins d'emploi afin de mettre à disposition des entreprises du tissu local une main d'œuvre à bas coût. L'entreprise n'est pas un lieu de formation, cela ne fait pas partie de ses attributions et de ses compétences. Les lycéen·es des voies professionnelles sont souvent les élèves qui n'ont que l'Ecole pour apprendre et l'on veut leur retirer des semaines entières de cours ! (Moins 4 semaines en classe de terminale). Les élèves auront alors le choix entre cours préparatoires « à la poursuite d'étude (au lycée) » ou « à l'insertion professionnelle (stages en entreprise gratifié) ».

En ce qui concerne l'EPS, les horaires (diminués à la dernière réforme) sont seulement déployés différemment de 2h30 sur 26 semaines à 3h sur 22 semaines. Ainsi, les lycéen·es de LP arrêteront les activités physiques et artistiques précocement alors même que toutes les études montrent que ce sont ceux et celles qui pratiquent le moins en dehors de l'école.

Le resserrement du calendrier va complexifier encore l'organisation de l'EPS dans les établissements ne serait-ce en terme d'embouteillage sur les installations sportives. Quant à organiser 3 CCF en 22 semaines, cela relève d'une mission impossible. On ne peut que craindre un glissement des contenus de l'EPS vers des savoirs utilitaires en lieu et place d'apprentissages disciplinaires ancrés culturellement qui nécessitent un temps d'apprentissage long. Il y a un réel enjeu de plus et mieux d'EPS pour ces élèves des sections professionnelles, pour une culture commune et afin que l'École continue de lutter contre les inégalités.

La forte mobilisation des collègues de l'enseignement professionnel combiné à une activité syndicale (SNEP et SNUEP) combative ont permis un recul des PFMP au mois de mai, mais le combat continue afin de voir cette réforme tout simplement retirée !



Choc des savoirs, vraiment ?

Nouveau ministre, nouvelle réforme, nouveau changement de cap, nouveaux éléments de langage. Avec le « choc des savoirs » Gabriel Attal affiche sa volonté de réformer afin de permettre la réussite tant espérée de notre système éducatif.

Derrière un apparent changement de ton et une apparente volonté de se montrer plus à l'écoute des acteurs et actrices du terrain, qui sonnent comme un désaveu de la communication catastrophique du ministre Blanquer, force est de constater que peu de choses changent en réalité. En bon communicant, le ministre Attal s'appuie sur les résultats de PISA pour mettre en lumière les échecs du système scolaire français et faire ses propositions pour redresser un niveau qui ne cesse de baisser.

Si l'on peut s'appuyer sur PISA comme outil de pilotage des politiques éducatives, alors pourquoi ne pas mettre en avant le fait que les pays les plus performants sont ceux qui investissent le plus dans la formation de leurs enseignant·es ? Pour citer Eric Charbonnier de l'OCDE, « **la qualité d'un système d'éducation n'excède jamais la qualité de ses enseignant·es (...) Il faut investir en priorité sur des enseignants bien formés, bien rémunérés et heureux** ».

Comment ne pas alors s'interroger sur la refonte de la formation continue avec la mise en place des temps de formation durant les vacances afin de maintenir les enseignants devant les élèves ?

Comment alors ne pas interroger la formation initiale et la crise d'attractivité aux concours de recrutement ? Mener une vraie politique de revalorisation des personnels enseignants est bien le cœur du problème, et ce n'est pas avec la mise en place du PACTE que les choses vont s'améliorer.

Pour permettre la création des groupes de niveaux en collège à la rentrée prochaine, le ministre annonce des recrutements. Mais ne soyons pas dupes, sans candidat·es aux concours en nombre suffisant·es, ces mesures se feront à moyens constants, en imposant plus de travail aux personnels déjà en poste.

Concernant l'EPS, il est à nos yeux inacceptable que l'aménagement de la scolarité des élèves en difficulté se fasse au détriment de disciplines considérées comme secondaires. Cette vision réductrice de l'enseignement, recentrée sur les fondamentaux, nous la connaissons maintenant depuis des années. Elle est loin d'avoir fait ses preuves. Nous pensons qu'une école émancipatrice doit permettre aux élèves, y compris et surtout ceux qui sont en difficulté, de trouver des espaces de réussites et d'accomplissement. De plus, les propositions faites par le ministre pour donner une véritable exigence au diplôme national du brevet doivent quant à elles être un point d'appui pour que l'EPS retrouve une épreuve motrice, spécificité de notre discipline.

Pour 2024, le SNEP-FSU Versailles souhaite prendre au mot le ministre, qu'il fasse en sorte que notre école et l'EPS connaissent une réelle et concrète « élévation de niveau (...) avec les professeur·es, par les professeur·es, grâce aux professeur·es ». Nous sommes porteurs non pas de vœux, mais de propositions : **une réelle revalorisation des personnels, une augmentation des recrutements au concours, des programmes ambitieux et la revendication centrale des 4h d'EPS à tous les niveaux.**

L'année scolaire a déjà été ponctuée de nombreux temps forts et rencontres avec la profession. Notre mobilisation doit rester massive pour faire entendre haut et fort nos revendications pour l'École et l'EPS avec **une journée d'action Éducation le 1^{er} février puis une manifestation nationale spécifique EPS le 15 mars 2024**. Le temps de l'éducation et le temps politique ne sont décidément pas les mêmes et c'est bien collectivement que nous arriverons à nous faire entendre.

/ SOMMAIRE /

Brèves // p2

- UNSS : Des éléments budgétaires toujours plus inquiétants !
- LP en danger !
- Elections UNSS

Edito // p3

Choc des savoirs, vraiment ?

Actualité // p4-5

- Interview de Coralie Benech et Benoit Hubert
- Signez la pétition !

Santé // p6

Mal être au travail : le SNEP-FSU accompagne, conseille et forme

Formation // p7

Avec le Snep-FSU, j'agis ! L'importance de chacun.e dans un outil collectif

Péda Egalité // p8-9

Des stages pédagogiques au cœur de notre métier

Mutations // p10-11

Mouvement inter 2024 : pourquoi l'administration persiste-t-elle dans un fonctionnement vecteur de nombreuses erreurs ?

Fiche de syndicalisation // p12

Jérôme Le Cam
Collège Léon Blum (Villepreux)





CAMPAGNE VERS LE 15 MARS :

INTERVIEW DE CORALIE BENECH ET BENOIT HUBERT CO-SECRETAIRES GENERAUX DU SNEP-FSU

par Marc Legein

Pouvez-vous nous présenter la campagne nationale « pour une jeunesse plus sportive » initiée par le SNEP-FSU depuis la rentrée ? Quels sont les événements marquants de cette campagne ?

Le SNEP-FSU, avec la profession, fait le constat d'une dégradation de la condition physique des jeunes mais aussi de problématiques psycho-sociales depuis plusieurs années. Ces constats sont étayés par de nombreuses études qu'un rapport parlementaire a même qualifié de « bombe à retardement sanitaire ».

Le SNEP-FSU a décidé de profiter de la fenêtre médiatique ouverte à l'occasion des JOP de 2024 pour porter l'ensemble des revendications à même d'apporter des réponses aux causes multifactorielles du désengagement des jeunes pour la pratique physique sportive et artistique (coût en fédéral, maillage territorial, installations sportives, reconnaissance de la discipline dans les programmes et certifications, emplois de personnels qualifiés et reconnus...).

Cette campagne a été lancée dès septembre lors d'une conférence de presse et se poursuivra très probablement bien après les JOP.

Plusieurs événements ponctuent l'initiative : les soirées de l'EPS, les journées de l'EPS et la semaine de l'EPS de novembre dans nombre d'académies, les états généraux de l'EPS avec des fédérations, des politiques, des chercheurs, le futur parcours de la flamme de l'EPS qui s'organise et un temps fort de grève et de manifestation à Paris le 15 mars 2024. Toutes les raisons de se mobiliser sont présentes et dans les territoires d'autres formes de mobilisations se construisent en relation avec d'autres forces notamment autour des DHG, des postes, des questions de mutation... La seule question qui vaille est de savoir si on laisse se déliter la situation ou si chacun-e prend part à ce mouvement nécessaire pour obtenir des améliorations !

Le point d'orgue du 15 mars relance le principe d'une grève spécifique, pouvez-vous nous en dire plus ? Peut-on espérer une participation massive de la profession à cette grève ?

Cette grève est un moment historique puisqu'il est assez rare au sein de notre organisation de lancer un mot d'ordre sur les seules

questions de l'EPS dans la période récente. La particularité de cet appel à la grève massive, c'est qu'il n'est pas construit autour de la contestation d'une réforme (ce qui par ailleurs existera notamment avec l'appel du 1^{er} février) mais POUR le respect des engagements pris par le Président de la République et le ministre de l'Education. Il nous faut prendre au sérieux et donner du corps à la « nation de sportifs », à « l'EPS à l'honneur » ou encore à la « grande cause nationale » de 2024.

La profession est en souffrance, confrontée à des conditions de travail de plus en plus difficiles, des classes surchargées, des problématiques de manque de moyens pour l'inclusion, des conditions matérielles dégradées, un manque de reconnaissance, une formation initiale et continue problématique, une surcharge de travail avec des heures supplémentaires imposées, des services sur plusieurs établissements... La liste pourrait être longue !

Se mobiliser, c'est exprimer le fait que tout ne va pas bien dans notre discipline et pour nos métiers, c'est en faire la démonstration pour une prise en compte par les décideurs. Ne pas s'inscrire dans ce moment serait incompréhensible et renverrait l'image inverse auprès des politiques. Seule la mobilisation de toutes et tous, permettra la mise en lumière forte de l'ensemble des dysfonctionnements et problématiques. Nous l'appelons de nos vœux !

Pensez vous que la bataille engagée recevra un écho en cette année olympique et du point de vue de l'institution ?

Considérant que ces mobilisations impactent fortement l'image que souhaite construire le gouvernement autour des JOP de 2024, il y a de très fortes probabilités que cela enclenche un mouvement. Ce mouvement connaît déjà quelques frémissements depuis le début de la campagne puisque deux rapports parlementaires et un rapport du défenseur des droits des enfants se font l'écho de nos demandes. Certains députés et sénateurs s'emparent de ces questions et interpellent le gouvernement. Le moment est venu, pour nous, d'appuyer sur l'accélérateur pour que l'ensemble de la classe politique et des décideurs tant nationaux que locaux s'en empare.

Entretien réalisé le 21 décembre 2023

15 MARS 2024

GRÈVE NATIONALE À PARIS



EPS

UNE JOURNÉE ÉVENTUELLE



Signez la Pétition « Pour une jeunesse plus sportive : tout commence à l'École ! »

Il est reconnu que l'activité physique est indispensable au développement physique, cognitif et à la socialisation. La pratique physique et sportive émancipe, est source d'émotions, permet d'agir sur son environnement et ouvre les portes de la culture sportive et artistique.

De nombreuses études montrent que les jeunes sont de moins en moins actifs. Seuls 13 % réalisent les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (1h d'activité physique par jour). Quand la sédentarité augmente, les conséquences sont sans appel : les capacités physiques et cardiovasculaires diminuent.

Il est donc essentiel, dès le plus jeune âge, que les jeunes se confrontent aux apprentissages dans les activités physiques sportives et artistiques. C'est une des conditions de leur investissement futur dans les clubs sportifs et associations. L'EPS permet à tous et toutes, sans discrimination et sur tout le territoire, dans le cadre d'un enseignement obligatoire, d'accéder à ces apprentissages essentiels.

Pourtant, depuis 2017, année de l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) à Paris pour 2024, la place de l'EPS et du sport scolaire ne cesse de se dégrader dans notre pays. Les dispositifs gouvernementaux (2h de sport en collège, Activités Physique Quotidienne en primaire) ne sont pas à la hauteur des enjeux et concernent une minorité d'élèves.

A la veille des JOP, nous, signataires, demandons le développement de l'EPS de la maternelle à l'université (horaires, équipements, recrutements, sport scolaire...), du sport scolaire et du service public du sport en France.



Mal être au travail : le SNEP-FSU conseille, accompagne et forme

Une souffrance au travail qui ne cesse d'augmenter

Les problématiques de souffrance au travail dans les établissements se multiplient. Cela conduit à un plus grand mal être notamment chez les enseignant·es d'EPS. Le SNEP-FSU Versailles est de plus en plus souvent sollicité par les collègues d'EPS pour des situations liées à leurs conditions de travail. L'augmentation des effectifs de classes, l'inclusion d'élèves en situation de handicap sans accompagnement mais aussi les conditions d'enseignement dégradées avec des équipements sportifs insuffisants ou vétustes sont autant d'éléments qui conduisent à dégrader les conditions d'exercice de notre métier.

Les pressions hiérarchiques des chef·fes d'établissement se développent également de manière exponentielle. Des comportements extrêmes d'un désengagement total à une omnipotence et des abus ! Nombre de projets pourtant menés sans encombre se voient tout simplement annulés sans raisons objectives. Ces décisions arbitraires mettent en souffrance les collègues et entraîne une réelle perte de sens du métier. Certains chef·fes d'établissement cherchent également à diviser et mettre en concurrence les membres des équipes EPS et l'entrée en vigueur des nouvelles politiques gouvernementales (RCD, PACTE...) n'ont fait qu'aggraver les choses.

Le Registre Santé Sécurité au Travail (RSST)

De nombreuses situations méritent de faire l'objet de signalement auprès des autorités hiérarchiques. Pour cela, nous disposons du Registre Santé Sécurité au Travail (RSST). Ce document est obligatoire dans tous les établissements. L'administration doit le tenir à votre disposition et vous informer de sa localisation. Il permet de noter, d'enregistrer, au jour le jour, les faits ou les événements qui détériorent les conditions de travail ou qui engendrent un risque pour la santé et la sécurité des personnel·es et des usager·es.

Chaque signalement est individuel et peut être fait à tout moment : il vous suffit de remplir le cadre réservé à cet effet, sur une nouvelle page vierge du registre, en expliquant de façon précise les difficultés, les dégradations que vous constatez, et qui ont un impact sur votre santé physique ou psychique. Il est conseillé, dans tous les cas, de garder une copie pour soi et d'en envoyer une au SNEP-FSU Versailles et au secrétaire de la F3SCT (formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail) académique : ce.f3sct-csaa-sec@ac-versailles.fr

Ce registre est important, car il permet de garder une trace offi-



cielle et de pouvoir témoigner des situations de travail dégradées ou dangereuses, il permet de faire remonter l'information. Mais le registre ne remplace pas l'action collective !

Un stage INCONTOURNABLE, à tout moment de la carrière !

« LES ENSEIGNANTS D'EPS FACE AUX RISQUES DU MÉTIER : Sécurité des élèves / Responsabilité des professeurs d'EPS » les 28 et 29 mars 2023 au collège Chantereine de Sarcelles (95) : inscriptions sur le site du SNEP-FSU Versailles (rubrique stages) et demande à transmettre à votre chef·fe d'établissement avant le 28 février.

Ce stage est incontournable, que tu sois jeune collègue ou collègue aguerrí. En étant formé, tout le monde peut vivre son métier avec une plus grande sérénité.

Avec ce stage, le SNEP-FSU Versailles espère vous aider à avoir une conscience éclairée de vos responsabilités et des risques qui peuvent mettre en cause la sécurité de vos élèves, mais aussi votre propre dignité.

Dans un contexte marqué par des conditions d'enseignements de plus en plus dégradées par des politiques gouvernementales régressives, le SNEP-FSU propose à la profession une réflexion syndicale afin de faire émerger des principes de comportements, d'interventions et d'actions basés sur la solidarité professionnelle. Les débats de ces 2 jours porteront aussi bien sur les questions de sécurité, de violences que sur la juridicisation et la judiciarisation de l'Ecole ou sur les enjeux et les responsabilités syndicales.

Sylvain Quirion
Collège F. Truffaut
(Gonesse)



Avec le Snep-FSU, j'agis !

L'importance de chacun.e dans un outil collectif

Une ressource ponctuelle ?

Projet de mutation, primes ou indemnités non versées, conflit avec la hiérarchie, besoin d'informations sur le cadre réglementaire... Le quotidien de prof d'EPS peut être semé d'embûches (en témoigne le bilan de rentrée dans l'académie) et c'est dans ces moments que je me tourne le plus naturellement vers le SNEP-FSU. Le syndicat est bien sûr un outil à actionner dans les rouages complexes de l'administration et face aux situations difficiles, mais comment fonctionne le Snep ? J'ai enfin pensé à régler ma cotisation, mais est-ce que je peux faire un petit peu plus ?

Le SNEP-FSU, c'est moi !

Bien sûr le nombre de collègues syndiqué.es permet au SNEP-FSU de peser dans les instances où il intervient, et dans le jeu politique pour défendre les conquêtes et faire bouger les lignes. Les cotisations permettent au SNEP-FSU national ainsi qu'à ses sections académiques et départementales d'engager les frais nécessaires à leurs fonctionnements. Mais le collectif militant du SNEP-FSU Versailles c'est avant tout des collègues profs d'EPS, présent.es en bahuts et bénéficiant de quelques heures de décharge. Des collègues engagé.es pour défendre le service public d'éducation et ses personnels, et une vision ambitieuse de l'EPS et du sport scolaire. Des collègues qui font au mieux pour répondre aux différentes demandes, dans les limites du temps et de l'énergie disponibles. Et chaque collègue sympathisant, impliqué dans son établissement et accumulant quelques connaissances qui peuvent ensuite se partager, est d'une aide précieuse !

Toutes et tous en stage !

J'ai droit à 12 jours par an de formation syndicale ! Stagiaires, TZR, Mutations, sécurité des élèves et responsabilité des enseignant.es, stages pédagogiques, Conseil d'administration, budget et DHG... Je peux chaque année enrichir ma culture professionnelle, rester informé.e de l'actualité syndicale, tisser des liens avec les collègues militant.es et participant.es. Au fil des stages, je gagne en connaissances, je peux encourager mes collègues à participer, les renseigner sur certaines questions et gérer davantage de situations. Je peux agir concrètement dans mon établissement à travers le conseil d'administration, et pourquoi pas relayer quelques infos dans mon bahut ou mon district UNSS. Ces temps d'information, de réflexions collectives, de convivialité et de partages sont un moyen privilégié pour prendre sa place dans l'outil commun qu'est le SNEP-FSU. Donc je me tiens au courant des prochains stages, j'en parle autour de moi et bien sûr je m'inscris. **Une profession rassemblée, ça change tout !**

LE DROIT À LA FORMATION SYNDICALE

- 12 jours par an et par collègue, syndiqué.e ou non.
- Aucun cours à rattraper
- Demande à adresser au recteur par voie hiérarchique 1 mois avant le stage.
- Sans réponse du rectorat, la demande est acceptée.
- Possibilité jusqu'à 3 jours avant dans certains cas, contacte le Snep-FSU Versailles si tu as raté la date d'inscription.
- N'oublie pas de t'inscrire auprès du Snep-FSU pour la bonne organisation du stage.

BILAN DE RENTRÉE DANS NOS DÉPARTEMENTS

- Postes supprimés ou non créés malgré l'explosion des effectifs dans certaines zones.
- IMP non attribuées en coordination et Forfaits d'AS non conformes pour des stagiaires.
- Installations sportives vétustes, insuffisamment disponibles ou carrément indisponibles (notamment en lien avec les travaux des JOP 2024).
- Difficultés d'accès aux créneaux piscines, aggravées par les partenariats public-privé.
- Rencontres UNSS et voyages scolaires menacés par certains chefs d'établissement.
- PACTES présentés comme obligatoires pour la réalisation de certains projets (savoir nager notamment).
- De trop nombreuses situations conflictuelles entre profs d'EPS et chefs d'établissement-présidents d'AS.

Vous pouvez consulter les prochains stages de formation syndicale sur le site du SNEP-FSU Versailles (rubrique stage)
<https://www.snepsu-versailles.net/wp/stages/liste-des-stages/>

Axel Bony
 Collège L. Michel
 (Corbeil-Essonnes)



DES STAGES PEDAGOGIQUES AU CŒUR DE NOTRE MÉTIER

Nous poursuivons notre ambition de développer nos stages pédagogiques et Egalité dans l'académie de Versailles.
Plus de 150 collègues réuni.es sur l'ensemble des stages ouverts à toutes et tous.

3 STAGES APSA « ENTRÉE DANS LE MÉTIER »

ULTIMATE avec **Jonathan Tabaczka** dans le 78, les 13 et 14 octobre au collège Blaise Pascal à Plaisir. **35 collègues**



ESCALADE avec **Yann Charpentier** dans le 92, les 9/10 octobre au lycée Lakhanal à Sceaux. **43 collègues**

RUGBY avec **Gilles Mallet** dans le 95, les 12/13 octobre au collège Henri Wallon à Bezons. **27 collègues**



LES JOURNÉES DE L'EPS EGALITE LES 14/15/16 DÉCEMBRE AU LPO ROBERT DOISNEAU DE CORBEIL

Nous sortons rempli.es de joie, de richesse et d'enthousiasme de ce temps fort partagé avec la profession.
35 stagiaires / 12 collègues du bureau académique / 15 intervenant.es
Une soixantaine de personnes réuni.es sur ces 2 jours et demi



Cette mise en chantier sur les questions d'égalité femme-homme et de prise en compte des questions LGBTQIA+ nous semble réussie.

Une grande satisfaction nous est remontée quant au format entre conférences de haut niveau, temps de réflexion et de débats, temps de pratique dans les APSA et temps de convivialité.

Catherine LOUVEAU, Claire PONTAIS pour nous éclairer sur les questions d'Egalité Femme-Homme dans le Sport, en EPS et enrichir nos échanges et réflexions pour construire une EPS de l'Egalité.



L'Association OUTrans et Bastien Pouy-Bidard doctorant pour ouvrir sur la question des transidentités.



LES JOURNÉES DE EPS PAS D'ÉDUCATION SANS ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE SNEP	RELAIS-VITESSE Olivier BONY Oriane MARCON	RUGBY Gilles MALLET
	FOOTBALL Aurélia WAVELET Sophie GUYENNOT	DANSE Julie ETCHEVERRY Yann BEUDAERT



2 soirées conviviales et des moments de joie avec la participation **d'Annick et Françoise DAVISSE**. Des moments professionnels intenses qui ressourcent et nous font grandir. *Un grand remerciement à tout le collectif du SNEP-FSU Versailles et une mention spéciale à Eric Olivero et Estelle Silly pour toute la logistique des repas et de la convivialité et au lycée Robert Doisneau de Corbeil-Essonnes.*



Alors que la formation initiale et continue sont plus que jamais attaquées, formations pourtant essentielles à une Ecole de qualité, nous portons la nécessité de tisser du lien humain et de proposer ces espaces de formation et de réflexion collective. Nous regrettons que les étudiant·es du STAPS d'Orsay n'aient pas pu participer à ces temps de formation autour des questions d'égalité. Tenir ce stage dans les bâtiments du STAPS était notre projet initial mais la nouvelle politique libérale et mercantile de l'administration de l'Université Paris Saclay nous a obligé à nous replier sur le lycée Doisneau de Corbeil-Essonnes. Nous espérons vivement que ces prises de positions financières évolueront.

Dans un souci de compréhension et de transparence nous vous communiquons le budget de ces journées pour lesquelles le SNEP-FSU Versailles a financé à hauteur de 940 euros.

Recettes		Dépenses	
Participation des stagiaires (organisateur·trices compris) 20€ syndiqué·es / 40€ non syndiqué·es	1 040 €	Frais de restauration	1 200 €
Participation du SNEP-FSU Versailles	940 €	Frais de déplacement et repas intervenant·es	330 €
		Dons au Centre EPS & Société (revues contre-pied)	200 €
		Dons à l'Association Outrans	250 €
TOTAL	1 980 €	TOTAL	1 980 €



QUELQUES EXTRAITS...

« Stage d'une grande richesse de par la qualité des intervenant.es, les contenus diversifiés, le bon dosage entre conférences, réflexion débat en groupe, pratiques d'APSA, repas et temps d'échange conviviaux... De loin mon meilleur stage ! »

« Un accueil très chaleureux du Snep... merci pour l'organisation, aux intervenant.es pour leur engagement et le partage autour d'une EPS pour toutes et tous... »

« Un grand merci à l'équipe du Snep pour ce stage très riche. J'ai beaucoup aimé l'apport théorique par le biais des conférences de grande qualité, mais aussi les pratiques bien en lien avec le sujet... les intervenant.es ont bien respecté la commande à savoir prendre en compte dans ses contenus l'égalité... une bulle qui fait un grand bien ! »

Corinne Perier
Lycée R. Doisneau
(Corbeil-Essonnes)



MOUVEMENT INTER 2024 : pourquoi l'administration persiste-t-elle dans un fonctionnement vecteur de nombreuses erreurs ?



Ce mouvement sera le 5^{ème} à se faire sans aucun contrôle paritaire.

Mi-novembre, le SNEP-FSU Versailles a organisé 4 réunions mutation permettant à plus de 170 collègues de préparer au mieux leur mutation. Tous et toutes ont pu participer à la partie générale d'informations et de questions-réponses le matin et les collègues syndiqué·es ont eu des entretiens individuels l'après-midi.

Au-delà de ces réunions, les commissaires paritaires du SNEP-FSU Versailles ont apportées des réponses à plus de 200 collègues par téléphone et par mail...

Contrairement aux annonces de transparence et de progrès de l'administration, le mouvement des personnels a de nouveau été opaque et de nombreuses erreurs ont été commises.

Auparavant, chaque année, plus d'une centaine de corrections étaient faites en groupe de travail à Versailles (près de 1000 sur les autres académies) et encore un peu plus d'une centaine lors du travail préparatoire à la formation paritaire mixte nationale chargée des affectations. C'était bien ce double contrôle paritaire au niveau académique et au niveau national qui permettait d'avoir des situations vérifiées et correspondantes aux situations de chacun·es.

Cette année, des erreurs nous ont déjà été signalées alors que les barèmes ne sont pas encore affichés. Pour exemple, un collègue TZR a eu une réponse écrite du rectorat contredisant le BO du 19 octobre 2023.

Les responsables ne sont pas les gestionnaires en charge du mouvement, mais bien leurs conditions de travail, la perte de compétence dû aux changements réguliers des services et l'absence de transparence de ce mouvement. Chaque erreur impacte au minimum 2 collègues, bien souvent plus par effet de cascade. Ce sont donc des dizaines de collègues qui sont lésé·es sans véritable moyen de prouver et de faire corriger les situations.

Cela représente un recul des droits des personnels, source d'iniquité sur toutes les opérations concernant notre carrière, mutation, mais aussi les promotions. Cette mascarade de transparence et d'équité est indigne de la part de l'Etat employeur.

Les Recteurs et le Ministre avaient la possibilité de maintenir des groupes de travail mais ils ont refusé cette demande et devront assumer la responsabilité d'un mouvement faux et injuste.

Il est ainsi très important de ne pas rester seul·e face aux erreurs de l'administration et de contacter le SNEP-FSU afin de préparer au mieux votre contestation si nécessaire.

Il sera certainement encore difficile de rentrer dans plusieurs académies non pas à cause du barème mais bien du fait d'un trop faible recrutement ne correspondant toujours pas aux besoins existants sur le terrain. Le passage des stagiaires à un plein temps, les deux heures supplémentaires imposables, le recours à un nombre croissant de contractuels (92 en Bretagne, 60 à Bordeaux, 20 en Corse) sont autant de facteurs limitants les mutations...

Si l'immense majorité des besoins était couverts par des titulaires, toutes les barres chuteraient alors et seraient à des niveaux accessibles à tous et toutes après quelques années.

Les militant·es du secteur mutation du SNEP-FSU Versailles :
Bruno, Christel, Emmanuelle, Estelle,
Gilles, Jean, Maud et Thomas

Bruno Maréchal
Collège Gagarine (Trappes)





NOS REVENDICATIONS

Le SNEP-FSU, soucieux de défendre les mutations comme un droit pour tous et toutes, continue de revendiquer un système à une seule phase permettant de diminuer les cas d'insatisfaction à l'issue des 2 phases et surtout les mutations à l'aveugle.

Il réclame également un retour à un contrôle paritaire, seul garant d'un mouvement juste et équitable. Mais pour que le plus grand nombre de collègues soit satisfait·e, il faut des postes correspondant aux besoins en établissement et en ZR.

CALENDRIER DU MOUVEMENT INTER pour Versailles

⇒ **Du 10 (16h) au 28 janvier** : période de vérification et de contestation des barèmes affichés sur SIAM. Contestation écrite à faire au Recteur sur Colibri. Envoyez, un double par courrier simple à SNEP-FSU Versailles, 24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes.

⇒ **De mi-janvier à début février** : mise en ligne des stages mutations intra organisés par le SNEP-FSU Versailles et dans les académies que vous voulez rejoindre. Envoyez vos demandes au Recteur par voie hiérarchique et vous les utiliserez si vous êtes satisfait·es. Nos réunions se dérouleront comme pour le mouvement inter :

- Une matinée ouverte à toutes et tous
 - L'après-midi réservée aux entretiens pour les collègues syndiqué·es.
- Nous organiserons 3 réunions sur 3 sites différents pour les titulaires avec le même contenu pour chacune d'elle et une réunion pour les stagiaires.

⇒ **A partir du 6 mars** : résultat des affectations. Pensez à nous donner votre résultat de mutation ou celui de vos collègues. L'administration ne nous communiquant plus rien, cela nous permet d'identifier des postes pour le mouvement intra académique que l'administration ne propose pas nécessairement. Ces informations seront en ligne sur l'espace adhérent du SNEP-FSU Versailles.

⇒ **Dès la mi-mars** : saisie des vœux pour le mouvement intra et tenue des réunions mutations pour le mouvement intra

⇒ **Mi-avril à mi-mai** : période de consultation et de contestation des barèmes intra

⇒ **Juin** : résultats des affectations intra

⇒ **Juillet** : affectation à l'année pour les TZR



Je renvoie ma fiche à l'adresse du trésorier de mon département (cf site du SNEP-FSU Versailles)

Identité	Date de naissance ____/____/____		Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>		Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement					
	Nom					Code établissement					
	Nom de naissance					Nom					
	Prénom					Adresse complète					
	Adresse complète					Echelon (ou groupe pour les retraités)					
	Mail					Situation administrative (entourez ci-dessous)					
	Téléphone fixe					TZR		Poste fixe		Temps partiel : %	
	Téléphone portable					Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire		Agrégré stagiaire	
				Disponibilité		Congès (parental...)					

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et nationaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...					Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin				
	Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snefsu.fr/espace-membre/ .					J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquable par mail même dans les mêmes conditions que le droit d'accès ou de retrait de données au SNEP-FSU.				
	Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snefsu.fr/espace-membre/ .					Date et signature				

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2023-2024

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon																
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓		1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11						
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS		100 €	130 €	160 €	165 €	170 €	176 €	186 €	199 €	211 €	225 €	241 €						
	Prof EPS classe normale biadmissible				159 €	169 €	179 €	188 €	197 €	212 €	227 €	242 €	252 €						
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe – PCEA Hors Classe		211 €	223 €	239 €	256 €	273 €	288 €	294 €										
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.		249 €	263 €	277 €	297 €	319 €	331 €	348 €										
	CE			125 €	132 €	138 €	144 €	152 €	159 €	167 €	176 €	186 €	197 €						
	CE Hors Classe				186 €	196 €	222 €	239 €											
	CE Classe Ex.		222 €	241 €	256 €	273 €	288 €	294 €											
	Catégorie / échelon		1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11						
	Agrégré - CTPS		125 €	178 €	184 €	194 €	207 €	221 €	236 €	254 €	271 €	286 €	297 €						
	Agrégré Hors Classe - CTPS Hors Classe		271 €	286 €	297 €	319 €	331 €	348 €											
	Catégorie / échelon		1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11						
	Agrégré Classe Ex. - CTPS Classe Ex.		297 €	319 €	331 €	348 €	348 €	363 €	382 €										
	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.		Inférieur à 1001 € → Groupe 1		59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4		103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		133 €								
Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2			74 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5		118 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7		148 €										
Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3			89 €																
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe		100 €		Contractuel (CDD) temps plein à l'année		44 €		Abonnement Bulletin		Non syndiqués		60 €							
		Agrégré stagiaire nouvel enseignant				125 €						Etudiant contractuel alternant et autre CDD		20 €		Institutions/Associations		60 €	
		Congé parental - disponibilité				46 €						Congé de formation		102 €		Etudiants STAPS		20 €	
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source		Inférieur à 1151 € → Groupe 1		52 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4		96 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8		150 €									
		Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2		69 €	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5		108 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9		162 €									
		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3		84 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		123 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10		174 €									
					Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7		138 €												

Je choisis de payer ma cotisation...

- 1/ En ligne sur le site <https://lesite.snefsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>
- 2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)
- 3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements Indiquez le 1er mois de prélèvement

<p>PRELEVEMENT MANDAT</p>	<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</p> <p>Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. <p>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>
<p>Nom _____</p> <p>Prénom _____</p> <p>Adresse _____</p> <p>Compl. d'adresse _____</p> <p>CP - Ville _____</p> <p>Pays _____</p> <p>Code IBAN _____</p> <p>Code BIC _____</p> <p>Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p style="text-align: right;">Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP</p> <p>A : _____</p> <p>Le : _____</p> <p style="text-align: right;">Signature : _____</p>
<p>MERCI DE JOINDRE UN RIB</p> <p>NE RIEN INSCRIRE ICI → <input style="width: 100px;" type="text"/></p>	

CREDIT D'IMPOT

1 Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.